

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le quinze juillet deux mil huit, à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

**PRESENTS**

Jean Paul OLLIVIER  
Michel BOUVARD  
Annie CABASSE-LAROCHE  
Joëlle NEVEUX  
Patrick VEGAS  
Florent VILLANOVA  
Marie Claude GUERIN  
Nicole LOTITO  
Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE  
Joëlle DUMOND  
Jean Claude CARPENTIER  
Françoise CHAILLAN  
Colette ANGLADE  
Paul HEIM  
Joël PASQUETTE  
Philippe LEFEVRE  
René CORGNOLO  
Sylvie SERGE CABITEN  
Jean Christophe MILLIOT  
Isabelle PLANTARD  
Fanny PAIGNON

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR**

Michelle LETOT	a donné pouvoir à Paul HEIM
Liliane TISSERAND	a donné pouvoir à Nicole LOTITO
André COURTIL	a donné pouvoir à Jean Paul OLLIVIER
Michel TING	a donné pouvoir à Philippe LEFEVRE
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à Michel BOUVARD

**ABSENTS**

La séance est ouverte à 16 heures dix minutes, par Monsieur Luc JOUSSE, Maire qui s'excuse de son léger retard.

**I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE**

Mademoiselle Fanny PAIGNON est élue secrétaire de séance.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »**

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

# 1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

**CREE** les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<b><u>Filière Technique</u></b> Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	1
<b><u>Filière Police Municipale</u></b> Brigadier de Police Municipale	1

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

# 2 REVALORISATION DES VACATIONS DES SAISONNIERS RECRUTES POUR LE CENTRE DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE SPORTS JULIEN CAZELLES DURANT LA PERIODE ESTIVALE

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de réduire la franchise de 10 jours d'arrêt cumulés et de la ramener à 5 jours d'arrêt cumulés par année,

**PRECISE** que les taux de vacances des animateurs du Centre de Loisirs, de Culture et des Sports seront réajustés tous les ans en fonction du pourcentage d'augmentation du S.M.I.C en vigueur avant la saison,

**PRECISE** que cette délibération complète la délibération en date du 19 juin 2007.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

# 3 INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués comme il suit :

\* Enveloppe de base

Indemnité du Maire : 65 % de l'indice brut 1015

Indemnité des adjoints : 27,50 % de l'indice brut 1015 x 9 Adjointes

\* Majorations

Une majoration de 25 % est accordée aux villes classées stations touristiques

\* L'application de ces règles conduit pour Roquebrune-sur-Argens à une enveloppe mensuelle globale de 14.614,30 €, revalorisée en fonction de l'évolution du point d'indice.

**FIXE** comme suit les indemnités maximales pouvant être allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués :

Indemnité de fonction du Maire :

65% de l'indice brut 1015 majoré de 25 %

<u>Nom Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Montant Brut indicatif au 14/03/08</u>
JOUSSE Luc	Maire	3039.77 €

Indemnité de fonction des Adjointes :

27.50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %

Indemnité de fonction des Conseillers délégués :

27.50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %

Soit:

<u>Nom Prénom</u>	<u>Délégation</u>	<u>Montant Brut indicatif au 14/03/08</u>
OLLIVIER Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Urbanisme – Foncier Marchés Publics – Administration Générale Culture - Patrimoine	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
BOUVARD Michel 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Finances Publiques - Emploi Développement Economique Affaires Maritimes	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %

CABASSE LAROCHE Annie 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Tourisme	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
NEVEUX Joëlle 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Enseignement – Caisse des Ecoles Animation – Domaine Public	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
VEGAS Patrick 5 <sup>ème</sup> Adjoint	Sécurité	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
VILLANOVA Florent 6 <sup>ème</sup> Adjoint	Sports – Loisirs	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
LETOT Michèle 7 <sup>ème</sup> Adjoint	Environnement – Santé Publique	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
GUERIN Marie-Claude 8 <sup>ème</sup> Adjoint	Etat-Civil – Cimetière Tenue de la liste électorale Attestation d'accueil – Sortie du territoire Certificat de vie – Certificat de vie commune Recensement militaire – Débits de boisson Attestation de résidence Certificat de communauté de vie - Agriculture	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
LOTITO Nicole 9 <sup>ème</sup> Adjoint	Politique de la Ville et des Jeunes Crèches – Logements Prévention Urbaine – Artisanat – Commerce	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
COURTIL André Conseiller Municipal Délégué	Travaux	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
TISSERAND Liliane Conseillère Municipale Déléguée	Affaires Sociales	1020.41 € soit 21.82 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
TING Michel Conseiller Municipal Délégué	Affaires Patriotiques	200.00 € soit 4.28 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %
MILLIOT Jean- Christophe Conseiller Municipal Délégué	Assurances	150.00 € soit de 3.21 % de l'Indice Brut 1015 majoré de 25 %

**PRECISE** que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice,

**PRECISE** que ces indemnités de fonction seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés,

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 3 du 14 avril 2008,

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

#### **4 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Catégorie	Grade d'avancement	Nombre d'agents remplissant les conditions	% retenu par le C.T.P.	Nombre d'agents pouvant être promus
	Chef de Police Municipale de Classe exceptionnelle	1	10 0%	1
	A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> Classe	2	50 %	1
	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	6	10 0 %	6
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	0 %	0
	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> Classe	2	50 %	1
	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	2	10 0 %	2

**PRECISE** que cette délibération prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**5 ACQUISITION D'UNE CAVE SITUEE 11 RUE DE L'HOTEL DE VILLE CONSTITUANT LE LOT 1 D'UNE COPROPRIETE CADASTREE SECTION BD 163 APPARTENANT A LA S.C.I. L'ARIEL**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir la cave d'une contenance de 17 m<sup>2</sup> environ, formant le lot n° 1 de la copropriété cadastrée section BD n° 163, sis 11 Rue de l'Hôtel de Ville, et appartenant à la S.C.I. l'ARIEL, au prix de 33 000 €, dont 3000 euros de frais d'agence,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction, en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale JANER/BRINES,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**6 ZAC DES GARILLANS – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AO 86 AU PROFIT DE LA SOCIETE T.A. DEVELOPPEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession d'une portion d'un hectare environ issue de la parcelle cadastrée section AO n° 86, propriété de la Commune, d'une superficie de 11035 m<sup>2</sup>, au prix de 198 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES, à Roquebrune-sur-Argens, avec le concours de l'Etude de Maître BOIDARD à Saint Raphaël,

**DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**7 RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2007 APPROUVANT LA 8EME MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**RETIRE** la délibération du 17 Octobre 2007.

**VOTE : 25 voix POUR**

**2 Voix CONTRE (Monsieur Paul HEIM et Madame Michèle LETOT (pouvoir à P. HEIM))**

**8 APPROBATION PARTIELLE DE LA 8EME MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE D'APPROUVER** partiellement la 8ème modification du POS selon le projet proposé,

**PRECISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.24 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie pendant un mois au moins. Mention de cet affichage sera insérée, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

**PRECISE** qu'en application de l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal d'approbation sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PRECISE** que chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté,

**PRECISE** que le P.O.S modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie, Direction de l'Urbanisme et à la Sous Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au Public,

**RAPPELLE** qu'en application de l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1<sup>er</sup> jour où il est effectué

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

## **9 PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE CREANCES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**CONSTATE et SOULEVE** la prescription quadriennale en ce qui concerne la créance proposée.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

## **10 ZAC DU CŒUR DE LA BOUVERIE – BILAN DE L'ANNEE 2007**

Après débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport de l'Aménageur « COGEDIM MEDITERRANEE » pour l'année 2007.

## **11 RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION Ø 250 EN Ø 400 ET EXTENSION DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION EN Ø 160 ROUTE DE LA BOUVERIE ENTRE LE GIRATOIRE DU 15 AOUT 1944 ET LE PARC D'ACTIVITES DU BLAVET - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES À INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le renforcement de la conduite d'adduction d'eau Ø250 en 400 et extension de la conduite de distribution en Ø 160 Route de la Bouverie conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau de l'exercice courant.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

## **12 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE DE L'EXERCICE 2008**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ARRETE** le budget supplémentaire communal de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement	1 551 651,83 €
Recettes Section de Fonctionnement	1 551 651,83 €
Dépenses Section d'Investissement	22 025 336,55 €
Recettes Section d'Investissement	22 025 336,55 €

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

## **13 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU EXERCICE 2008**

Après débat, le Conseil Municipal :

**ARRETE** le budget supplémentaire « EAU » de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

Dépenses Section de Fonctionnement	94 301,46 €
Recettes Section de Fonctionnement	94 301,46 €
Dépenses Section d'Investissement	2 024 314,70 €
Recettes Section d'Investissement	2 024 314,70 €

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

- 14 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ARRETE** le budget supplémentaire « ASSAINISSEMENT » de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- |                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| Dépenses Section de Fonctionnement | 132 065,34 €   |
| Recettes Section de Fonctionnement | 132 065,34 €   |
| Dépenses Section d'Investissement  | 5 260 936,51 € |
| Recettes Section d'Investissement  | 5 260 936,51 € |
- VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 15 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ARRETE** le budget supplémentaire « Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres » de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Dépenses Section de Fonctionnement | 9 666,01 €  |
| Recettes Section de Fonctionnement | 9 666,01 €  |
| Dépenses Section d'Investissement  | 33 322,34 € |
| Recettes Section d'Investissement  | 33 322,34 € |
- VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 16 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ARRETE** le budget supplémentaire « CAVEAUX » de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| Dépenses Section de Fonctionnement | 7 118,23 € |
| Recettes Section de Fonctionnement | 7 118,23 € |
- VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 17 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ARRETE** le budget supplémentaire « Assainissement non collectif » de l'exercice 2008, compte tenu des restes à réaliser conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Dépenses Section de Fonctionnement | 10 904,69 € |
| Recettes Section de Fonctionnement | 10 904,69 € |
- VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 18 ANNULATION DE TITRES DE RECETTE**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**ANNULER** les titres 72, 73, 101, 102, 172, 173, 337, 338, 440, 441, 531, 532, 690, 691 et 1194 de 2005 pour un montant total de 1848,26 euros.  
**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 19 RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (S.I.E.B.V.A.) ANNEE 2007**  
**PREND ACTE** du rapport d'activités du SIEBVA pour l'exercice 2007.
- 20 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**  
Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 08/ 53 au n° 08/81.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 47 minutes.

*AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES*

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 16 juillet 2008

Le Maire,  
**Luc JOUSSE**